

Réseau des GRETA de l'académie de Versailles

AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ - PASSERELLE CQP PSGE VERS TFP APS

GRETA des Hauts-de-Seine (92)
5 Av. Henri Barbusse, 92220 Bagneux

OBJECTIFS

- L'objectif de cette passerelle est de permettre, aux personnes ayant suivi la formation CQP PSGE et obtenu la certification, de s'orienter vers les métiers de la sécurité privée et de pouvoir exercer l'activité d'Agent de Prévention et de Sécurité. C'est une formation complémentaire au CQP PSGE. La validation de la certification permet la délivrance du diplôme TFP APS afin de pouvoir obtenir de la part du CNAPS la carte professionnelle « agent de surveillance humaine et de gardiennage » valable 5 ans.
L'agent de sécurité qualifié exerce ses fonctions au sein de tout type d'entreprise ou d'organisme privé ou public, que ceux-ci soient pourvus de leur propre service de sécurité ou non. Il agit pour le compte d'une entreprise prestataire de services de prévention et de sécurité, son employeur. Connaître le livre VI de la sécurité intérieure et ses décrets d'application.
Connaître les dispositions utiles du code pénal.
Savoir respecter les conditions d'interpellation.
Maîtriser les conditions de garanties au respect des libertés publiques.
Maîtriser la déontologie professionnelle.
Savoir mettre en oeuvre les gestes de premiers secours.
Savoir analyser les comportements conflictuels et résoudre un conflit.
Savoir transmettre des consignes et remonter les informations.

CONTENU

- UV 05: Module prévention des risques d'Incendie
- UV 08: Module Professionnel
- UV 10: Module surveillance par moyens électroniques
- UV 11: module gestion des risques
- UV 12: Module événementiel spécifique
- UV 13: Module gestion des situations conflictuelles dégradées
- UV 14: Module industriel spécifique
- UV 15: Mise en situation Pratique

PUBLICS

- Demandeur d'emploi
- Individuel
- Salarié

DURÉE

De 151 h, dont 35 h en entreprise

DATES

Date de début : 24 mars 2025
Date de fin : 23 avril 2025

PRÉ-REQUIS

Niveau 3 (ex V)
Posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par la commission régionale ou interrégionale d'agrément et de contrôle du CNAPS ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité
Etre titulaire du CQP PSGE
Connaissance de la langue française, savoir rédiger un compte-rendu oral et écrit niveau test B1, savoir compter
Pour les ressortissants étrangers hors U. Européenne : titre de séjour délivré depuis au moins 5 ans pour le territoire français
Avoir un casier judiciaire vierge bulletin 2 exigé

NIVEAU DE SORTIE

Niveau 3 (ex V)

VALIDATION

- Attestation de fin de formation
- Attestation de compétences
- Certification
Titre à Finalité Professionnelle Agent de Prévention, de sûreté et de Sécurité

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours du jour
- Formation de groupe

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuves individuelles finales de mise en situation

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Vous pouvez candidater en déposant vos CV et lettre de motivation en cliquant directement en haut de la fiche sur : **nous contacter**.

Ou par mail à l'adresse : contact@greta-92.fr (en précisant l'intitulé de la formation) Admission sur dossier après test et entretien

COÛT

Formation prise en charge pour les demandeurs d'emploi par la Région Île-de-France. Individuels : nous consulter.

FINANCEMENT

- AGEFIPH
- Auto-financement
- Région Ile-de-France
- Entreprise et OPCO

DOMAINES PROFESSIONNELS

- Sécurité

CONTACT

Agence commerciale
01 46 99 92 92
contact@greta-92.fr

RÉFÉRENT HANDICAP

Carole Marie
contact@greta-92.fr

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Un(e) stagiaire en situation de handicap peut bénéficier de divers aménagements dans le cadre de sa formation en prenant contact avec la référente handicap. Ainsi, il/elle bénéficie d'un accueil et d'un accompagnement particulier tout au long de sa formation.

Une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) doit être effectuée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département de résidence.

Les équipes du Greta sont sensibilisées et mobilisées pour accueillir des personnes en situation de handicap et leur proposer un accompagnement adapté pour favoriser leur formation.